

RAPPORT N° 05/8-07  
au Conseil Municipal

OBJET

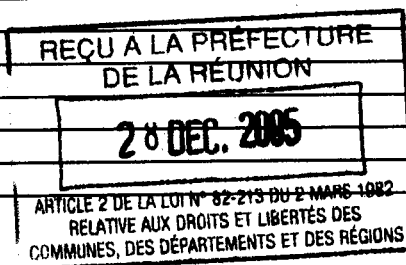
**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € EN ACOMPTE AU BUDGET 2006**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2006, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour les associations suivantes, une Convention-type vous est proposée :

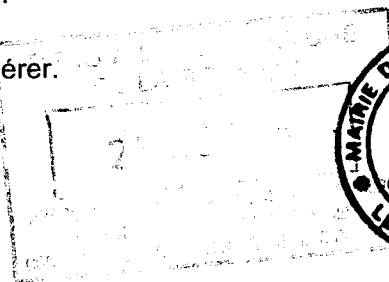
ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	208 000,00 €
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	68 750,00 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'ANIMATION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-FRANCOIS	25 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	38 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	25 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	142 000,00 €
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	89 597,50 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	450 000,00 €
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	94 950,00 €
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	25 000,00 €
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	121 467,00 €
HAND-BALL CLUB CHATEAU MORANGE	25 000,00 €
JEUNESSE 2000	23 000,00 €
MISSION LOCALE NORD	53 343,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	28 127,00 €
SAINT-DENIS ENFANCE	690 000,00 €
SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	57 000,00 €
SAINT-DENIS 2000	407 629,00 €



Je vous demande donc :

- 1° d'approuver les Conventions à passer avec les associations précitées,
- 2° de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/8-07  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

**OBJET**

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € EN ACOMPTE AU BUDGET 2006**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(6 abstentions -dont 2 votes par procuration-)**

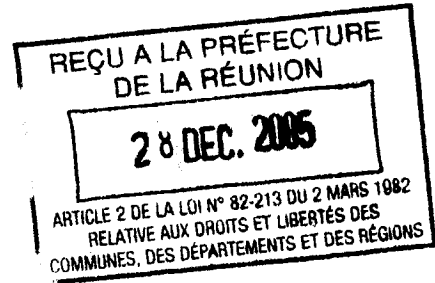
**ARTICLE 1**

Approuve les Conventions à passer avec :

- l'Association Dionysienne d'Education populaire,
- l'Association Locale d'Insertion par l'Economie,
- l'Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive de Saint-Francois,
- l'Association Sportive Le Chaudron,
- le Centre d'Animation Socio-Educatif de Domenjod,
- le Centre d'Animation Socio-Educatif du Chaudron,
- le Centre Dramatique Régional de l'Océan Indien,
- le Club Animation Prévention,
- le Foyer des Jeunes de Joinville,
- le Foyer des Jeunes de la Source,
- le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation,

**DELIBERATION N° 05/8-07**

- le Hand-Ball Club Château Morange,
- Jeunesse 2000,
- la Mission Locale Nord,
- l'Office Municipal des Sports,
- Saint-Denis Enfance,
- Saint-Denis Football Club,
- Saint-Denis 2000.



**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005

